Image not found or type unknown

Litige avec un Opticien , lunettes progressive

Par **laurence misslin**, le **02/01/2017** à **16:59**

Bonjour,
Ayant besoin de lunettes, je me rends chez Optical Center suite à cette publicité : [s]" quel que soit le remboursement de votre mutuelle, et quelle que soit votre correction,vous n'aurez aucun supplément à votre charge sur vos lunettes de vue !"[/s]
Je choisi les montures et au moment des choix de verres, l'opticienne me propose une brochure avec 5 choix de confort en insistant sur le fait que plus l'on va vers le meilleur, meilleur est le confort. Je me dis alors que c'est important surtout pour des lunettes progressives, je choisi alors le milieu, soit 400 euros de ma poche.

Seulement après 15 jours d'inconfort total (en les ayant sans cesse sur le nez), j'y retourne... elle prends des mesures... va dans l'arrière salle et me dit qu'elle a fait des réglages. J'essaye encore 15 jours mais rien n'y fait, je ne suis pas à l'aise. Je retourne au magasin et là une autre personne m'explique qu'il arrive que des personnes ne supporte pas les verres personnalisés et qu'il aurait mieux valu prendre des verres simples (entièrement remboursé) !!!
Je demande alors que l'on refasse des verres simples et que l'on me rembourse les verres à 400€ (puisque je ne les supporte pas).
Optical Center me propose des verres simples mais sans remboursé les verres personnalisés, que puis-je faire pour obtenir gain de cause?

Par **Optical Center**, le **04/01/2017** à **11:59**

Bonjour Madame Misslin,

Nous sommes désolés d'apprendre votre mécontentement. Afin de résoudre votre problème, nous vous proposons de ramener vos verres dans votre magasin pour les faire expertiser.

Bien cordialement.

Par **laurence misslin**, le **04/01/2017** à **22:09**

Bonsoir,
Une expertise à été faite, il n'y aurait pas d'anomalie, mais cela m'a privé de lunettes pour les fêtes pendant 8 jours (pour la vision de près, elles conviennent)
Je suis en attente depuis le 27.12.2016 des verres simples.Je vais encore demander le

remboursement des verres personnalisés, si je n'obtient gain de cause, je porterais plainte contre cette agence.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés